



PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022

CENTRE D'ACQUISITIONS
GOUVERNEMENTALES

Cette publication a été réalisée par le Centre d'acquisitions gouvernementales en collaboration avec la Direction de la planification stratégique et de la performance.

Dépôt légal – 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-88990-8 (PDF)

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du Centre d'acquisitions gouvernementales.
© Gouvernement du Québec, 2021

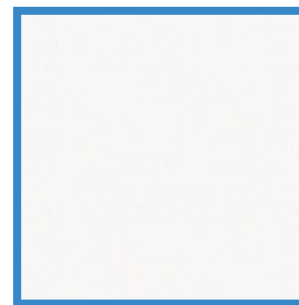
TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES	6
CONTEXTE	7
PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE 1 – UN ÉTAT EXEMPLAIRE	8
Engagement gouvernemental 1 — Approvisionnement responsable	8
Engagement gouvernemental 3 — Mobilité durable et télétravail des employés de l'État	10
Engagement gouvernemental 5 — Évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales	10
PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE 2 – ORIENTATIONS POUR UN QUÉBEC VERT, PROSPÈRE ET SOLIDAIRE	11
Engagement gouvernemental 1 — Économie verte et durable	11
CONCLUSION	12

AVANT-PROPOS

Conformément à la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1), le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) doit produire un plan d'action qui contribue à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec fierté que nous présentons aujourd'hui le premier plan d'action en développement durable du CAG. Celui-ci s'inscrit dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. De plus, il s'accorde avec les lignes directrices émises à la suite de sa prolongation (2021-2022) étant donné la situation de pandémie que nous vivons.

Conscient des attentes envers notre organisation entourant l'approvisionnement gouvernemental responsable, notre présent engagement est d'autant plus significatif. Voilà pourquoi mon équipe et moi entamons avec enthousiasme la participation au chantier gouvernemental de transition sur l'approvisionnement responsable.

Afin de répondre adéquatement aux différentes priorités gouvernementales élaborées dans la stratégie, nous proposons ici six actions concrètes et en parfaite adéquation avec notre réalité. Le déploiement de celles-ci est d'ailleurs déjà entamé dans plusieurs cas, et constitue de solides bases en matière de développement durable, sur lesquelles le CAG pourra construire par la suite.

C'est ainsi, dans une perspective optimiste et tournée vers l'avenir, que tous les paliers de notre organisation se mobilisent afin de déployer ce plan d'action en développement durable.

Je suis convaincu qu'ensemble, dans le respect de la mission qui nous a été confiée, nous pourrions faire une différence pour les générations futures.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'PJ', located below the main text.

**Le président-directeur général
Pierre Julien**

LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Le 20 février 2020, le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a été créé à la suite de l'adoption de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales RLRQ, chapitre c-7.01* par l'Assemblée nationale du Québec.

Il a été mis en opération le 1^{er} septembre 2020 et est sous la responsabilité de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information.

Le CAG a pour mission de fournir aux ministères et organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.

Dans le cadre de ses activités, le CAG a comme préoccupation première de satisfaire les besoins en biens et services de l'ensemble des ministères et des organismes publics, incluant ceux du réseau de la santé et des services sociaux et des réseaux de l'éducation, à un juste prix, au bon moment et dans le respect de l'encadrement éthique, légal et financier. Il assure ainsi, à la population québécoise, l'accessibilité à des produits et à des services de qualité.

Le CAG fournit des services, dans toutes les régions du Québec, à l'ensemble des organismes publics visés à l'article 4 de *Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre c-65.1)*.

À terme, le CAG souhaite devenir un chef de file en approvisionnement stratégique axé sur ses clientèles et reconnu pour sa contribution à la société québécoise.

CONTEXTE

Instauré le 1^{er} septembre 2020, le CAG a réalisé depuis une série d'actions pour soutenir sa mise en place. Plusieurs jalons ont été franchis afin d'avoir de bonnes assises pour répondre aux besoins de ses différentes clientèles. Parallèlement, des travaux sont en cours pour l'élaboration et l'adoption de la première planification stratégique, qui couvrira la période 2021-2023.

La situation exceptionnelle engendrée par la pandémie lors de la création de l'organisme et l'impact que celui-ci peut avoir comme grand donneur d'ordre public sur l'atteinte des objectifs de la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable en matière d'achat responsable font en sorte que le CAG souhaite profiter de l'année de transition pour préciser sa vision et pour se doter d'orientations organisationnelles en matière de développement durable.

Plus concis en raison de la courte période sur laquelle il s'échelonne, le plan mise sur des actions structurantes et des interventions ciblées qui pourront susciter de nouvelles initiatives dans les prochaines années.

L'un des objectifs de la SGDD concerne l'approvisionnement gouvernemental responsable. L'exemplarité que l'État doit avoir à cet égard suscite des attentes élevées auxquelles le CAG souhaite répondre.

La directive pour l'année de report de la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD) propose des engagements à adopter, lorsque possible, à partir des thèmes jugés prioritaires pour l'année de transition 2021-2022.

Comme le CAG est responsable, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un des livrables du chantier de transition en lien avec l'engagement gouvernemental « Approvisionnement responsable », celui-ci sera priorisé dans le plan d'action du CAG pour l'année de transition vers la stratégie 2022-2027.

PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE 1 – UN ÉTAT EXEMPLAIRE

Engagement gouvernemental 1 — Approvisionnement responsable¹

Action 1 : identifier les solutions pour suivre la proportion des achats responsables faits par le biais des regroupements d'achats de manière à produire un rapport gouvernemental et individuel (par organisation)

Par la création du CAG, le gouvernement vise à augmenter la participation des ministères et des organismes (MO) ainsi que des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur aux regroupements d'achats. Comme il est actuellement difficile d'avoir une vue d'ensemble de la performance de l'État en matière d'achats responsables, le MELCC souhaite la collaboration du CAG pour améliorer le suivi des regroupements d'achats qui sont sous sa responsabilité. Le CAG entend donc débiter, dans les prochains mois, la recherche de solutions pour suivre la proportion des achats responsables faits par le biais des regroupements d'achats.

Cette action s'inscrit dans l'objectif gouvernemental pour l'année 2021-2022 de travailler à l'échelle gouvernementale pour améliorer le suivi, la gestion des données et leur communication.

INDICATEUR	CIBLE
Solutions pour suivre la proportion des achats responsables.	Les solutions sont identifiées au 31 mars 2022.

.....
¹ L'approvisionnement responsable est un mode d'approvisionnement qui intègre des considérations environnementales, sociales et économiques au processus d'acquisition de biens et de services afin de favoriser le respect de l'environnement ainsi que des comportements éthiques et innovants sur les plans social et économique de la part des fournisseurs et des prestataires de services.

Action 2 : collaborer, avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), à la coordination de l'application de la Politique gouvernementale d'approvisionnement responsable.

Le MELCC a été mandaté par le gouvernement afin de lui proposer une Politique gouvernementale d'approvisionnement responsable. Dans cette perspective, celui-ci a sollicité la collaboration du CAG pour veiller à l'atteinte des objectifs de la politique en vertu de ses responsabilités. Pour ce faire, le CAG participera aux travaux de la table de coordination gouvernementale en approvisionnement responsable.

Cette action s'inscrit dans l'objectif gouvernemental pour l'année 2021-2022 d'adopter des lignes directrices gouvernementales concernant l'approvisionnement responsable.

INDICATEUR	CIBLE
Pourcentage de participation aux tables de coordination.	Le CAG a participé à 100 % des rencontres de la table de coordination au 31 mars 2022.

Action 3 : outiller les employés afin que le développement durable soit davantage considéré lors de l'acquisition de biens et de services.

L'outil « Liste de contrôle pour des acquisitions responsables » a été développé par l'ancien Centre de services partagés du Québec et a été transmis au CAG. Cette liste de contrôle permettra d'outiller les conseillers en acquisition et les agents d'approvisionnement sur les considérations de développement durable pouvant être considérées lors de la définition des besoins d'acquisition.

INDICATEUR	CIBLE
Intégration de l'outil « Liste de contrôle pour des acquisitions responsables » dans l'Outil technologique des tâches opérationnelles (OTTO).	L'outil « Liste de contrôle pour des acquisitions responsables » est intégré dans l'OTTO au 31 octobre 2021.

Engagement gouvernemental 3 — Mobilité durable et télétravail des employés de l'État

Action 4 : établir un processus pour promouvoir la mobilité durable auprès des employés.

Le CAG compte neuf succursales à travers le Québec. Cinq d'entre elles sont situées dans des régions où des pôles stratégiques sont ciblés par le MELCC pour soutenir le transport actif et collectif (Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal, Outaouais) et quatre sont dans d'autres régions du Québec (Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Laurentides et Montérégie).

Soucieux de l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des déplacements domicile-travail de ses employés et entre les diverses succursales, le CAG souhaite mettre en place des mesures concrètes pour favoriser des modes de transports actifs et collectifs.

Cette action s'inscrit dans l'objectif gouvernemental pour l'année 2021-2022 d'optimiser les déplacements des employés et l'usage du parc de véhicules gouvernementaux en favorisant le transport actif et collectif et l'électrification des véhicules.

INDICATEUR	CIBLE
Mise en place d'un processus pour promouvoir la mobilité durable auprès des employés.	Le processus est établi au 31 mars 2022.

Engagement gouvernemental 5 — Évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales

Action 5 : établir un processus pour évaluer la durabilité des stratégies d'acquisitions.

En vertu de la Loi sur le développement durable (LDD), le CAG doit prendre en compte les principes de développement durable.

Cette action s'inscrit dans l'objectif gouvernemental pour l'année 2021-2022 que l'évaluation de la durabilité soit un volet essentiel du travail des administrateurs de l'État afin que les interventions gouvernementales soient conçues de façon durable.

INDICATEUR	CIBLE
Mise en place d'un processus pour évaluer la durabilité des stratégies d'acquisitions.	Le processus est établi au 31 mars 2022.

PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE 2 – ORIENTATIONS POUR UN QUÉBEC VERT, PROSPÈRE ET SOLIDAIRE

Engagement gouvernemental 1 — Économie verte et durable

Action 6 : établir un processus pour prendre en considération l'achat québécois dans le cadre des stratégies d'acquisitions.

L'une des opportunités que le CAG peut saisir, par sa création, est de promouvoir l'achat responsable et québécois des institutions. Cette occasion favorable se traduira dans une des orientations de sa première planification stratégique, qui sera déployée à compter du 1^{er} avril 2021, soit « encourager l'achat québécois ». La prise en considération de l'achat québécois dans les stratégies d'acquisition fera donc partie de la mise en œuvre de la planification stratégique du CAG.

Cette action s'inscrit dans l'objectif gouvernemental, pour l'année 2021-2022, d'appuyer le développement des filières vertes et des biens et services responsables produits au Québec.

INDICATEUR	CIBLE
Mise en place d'un processus pour prendre en considération l'achat québécois dans le cadre des stratégies d'acquisition.	Le processus est établi au 31 mars 2022.

CONCLUSION

Par ce premier plan d'action, le CAG est heureux de contribuer à la réalisation des engagements pour l'année de prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Sa collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques au chantier gouvernemental de transition sur l'approvisionnement responsable concourra certainement à la réponse du gouvernement face aux attentes suscitées par ce sujet.

Également, les engagements pris par le CAG pour les thèmes prioritaires relatifs à la mobilité durable et à l'évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales ainsi que son engagement envers une économie verte et durable, font de ce plan une base d'actions structurantes sur laquelle il pourra s'appuyer pour se doter d'orientations organisationnelles en matière de développement durable en vue de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2027.

**Centre d'acquisitions
gouvernementales**

Québec

